

J'habite rue Ontario Est, dans l'ancienne Biscuiterie Viau, depuis environ 5 ans.

J'ai appris à aimer mon quartier pour ce qu'il est, avec ses maisons pas toujours jolies, avec ses gens pauvres ou moins pauvres, avec ses beaux bâtiments publics et ses rues fatiguées...

J'aime ce quartier malgré ses défauts parce que c'est un endroit rempli d'une vie qui ne se cache pas derrière une jolie façade.

Une chose qui m'a toujours déçu en revanche, c'est l'omniprésence des activités portuaires.

Le bruit constant, le camionnage destructeur et la laideur visuelle sont une réalité quotidienne.

Le risque d'un accident industriel aussi, avec toutes sortes de matières dangereuses qui circulent ou sont stockées si près des habitations.

Aujourd'hui, le projet de Raymont Logistiques vise à étendre ces activités portuaires au bout de ma rue.

Dans un endroit où depuis 5 ans je prends des marches, rencontre mes voisins, et même un beau renard à l'occasion.

La justice a autorisé Raymont à opérer sa plateforme, contre l'avis de l'arrondissement et contre la volonté populaire.

La justice a ensuite été utilisée par Raymont comme un moyen de pression contre l'arrondissement et sa population, menaçant de nous plonger dans une décennie de pauvreté et de misère.

Somme toute, Raymont Logistiques arrive chez nous avec un pistolet chargé et nous oblige à baisser la tête.

Vous comprendrez que la pilule passe mal.

Pour ce qui est du projet tel que présenté, il ne prévoit aucune mitigation des nuisances.

Les voies ferrées passeront au plus près des habitations.

Les eaux de ruissellement seront gérées par l'arrondissement. Le bruit aussi.

La pollution lumineuse n'est même pas mentionnée.

On peut aussi légitimement craindre une pollution olfactive, car il s'agit là de transborder des matières organiques.

Aucune étude d'impact n'a été réalisée.

Le projet n'est pas encore sorti de terre, mais il laisse déjà un goût amer dans la bouche de mes concitoyens.

Ce genre de passage en force érode la confiance envers les institutions (judiciaire, provinciale, locale...) et leur soumission aux intérêts industriels.

Comme dit précédemment, la justice a autorisé Raymont à opérer sa plateforme, mais le projet n'est pas encore sorti de terre.

Il est encore temps de fixer des limites à Raymont et d'exiger des compensations:

- Pas d'activités sur le site entre 19h et 7h.
- Utilisation de luminaires limitant la pollution lumineuse.
- Disposition des containers pour bloquer un maximum le bruit.
- Investissements dans l'économie locale.

Il convient aussi d'alerter les autorités locales sur l'importance de faire respecter les règles à cette entreprise, notamment en matière de :

- Sécurité
- Droit du travail
- Nuisances diverses
- Amplitude horaire
- Gestion des déchets

Ce sont là, à mon sens, les conditions minimales pour conduire à un apaisement des relations entre Raymont Logistiques et les habitants de l'arrondissement.